

JUILLET 2021

LETTRE DU RELAIS



Claire Dézafit et Stéphanie Morin,
éducatrices, vous accueillent :
Maison de la Petite Enfance -
Route de Trangé
72700 Pruillé le Chétif
02.52.19.21.80
Attention changement option 1

relaispetiteenfance@bocagecenomans.org

Sur rendez-vous
du lundi au vendredi

Permanences téléphoniques :
Lundi et vendredi 13h30-16h00,
mercredi 9h30-12h30 et 16h-18h

FERMETURES ESTIVALES:
Du 9 au 20 août inclus ainsi que
le mercredi 25 août 2021

Pour une question relative
au contrat de travail :
DIRECCTE (Direction du Travail)
0 806 000 126

Pour une question sur l'exercice de
votre métier:
Conseil départemental - service PMI
Bureau de Gestion des Agréments:
pmibga@sarthe.fr
Bureau d'Evaluation des Agréments: :
contact.bea@sarthe.fr



UNE RENTRÉE AU TOP

Nous espérons vous retrouver à la rentrée, reposé(e) et en pleine forme ! Et vous proposons de nous réunir pour un temps convivial:

Le **jeudi 9 septembre à 20h** à la Maison de la Petite Enfance.

A l'ordre du jour:

- retour sur la période septembre 2020-été 2021
- évènements et projets à venir
- souhaits et attentes
- organisation des ateliers ...
- retour sur la nouvelle convention

Tous les ans de nouveau(elles) professionnel(le)s nous rejoignent: Venez !!

APPEL A TÉMOIGNAGES

Dans le cadre d'une action pour valoriser le métier d'assistant(e)s maternel(le)s et susciter des vocations, nous avons besoin de vos témoignages. Ils seront affichés lors d'une exposition consacrée à votre métier, qui tournera dans les 5 communes.

Pour cela, il suffit de nous envoyer une photo de vous et d'un de vos moments préférés avec les enfants, d'indiquer le nombre d'enfants que vous avez accueillis et répondre à ces deux questions:

- Qu'aimez vous dans votre métier et pourquoi?
- Qu'est ce que le Relais vous apporte dans votre activité?

Retour attendu avant le 30/08/21 par mail.

Merci de votre participation!

A VOS AGENDAS

JEUX ET RENCONTRES



En fonction du contexte sanitaire ces dates sont susceptibles de changer ainsi que les conditions d'accueil.

De septembre à novembre											
Chaufour Salle polyvalente communale	Jeudi 16 septembre Jeudi 7 octobre Jeudi 18 novembre Jeudi 2 décembre										
Fay et/ou Pruillé	En attente de confirmation de salles, les dates seront déterminées en fonction des recommandations sanitaires										
St Georges Salle de l'Accueil périscolaire	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Groupe 1</th> <th>Groupe 2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jeudi 23 septembre</td> <td>Vendredi 24 septembre</td> </tr> <tr> <td>Jeudi 14 octobre</td> <td>Jeudi 21 octobre</td> </tr> <tr> <td>Jeudi 25 novembre</td> <td>Vendredi 26 novembre</td> </tr> <tr> <td>Jeudi 9 décembre</td> <td>Jeudi 16 décembre</td> </tr> </tbody> </table>	Groupe 1	Groupe 2	Jeudi 23 septembre	Vendredi 24 septembre	Jeudi 14 octobre	Jeudi 21 octobre	Jeudi 25 novembre	Vendredi 26 novembre	Jeudi 9 décembre	Jeudi 16 décembre
Groupe 1	Groupe 2										
Jeudi 23 septembre	Vendredi 24 septembre										
Jeudi 14 octobre	Jeudi 21 octobre										
Jeudi 25 novembre	Vendredi 26 novembre										
Jeudi 9 décembre	Jeudi 16 décembre										
Trangé Salle Gaston Langevin	Mardi 21 septembre Mardi 12 octobre Mardi 16 novembre Mardi 7 décembre										

Inscriptions pour le trimestre (sept à dec) lors de la réunion de rentrée ou via le site: syndicat-bocage-cenomans.fr à partir du 10 septembre.

Info: Loïza étudiante en 2eme année d'Eduteur de Jeunes Enfants sera en stage au Relais du 20 septembre au 17 décembre 2021.

ATELIERS LANGUES DES SIGNES POUR BÉBÉS



A partir d'octobre nous proposerons des ateliers "langage des signes pour bébé" également ouverts aux parents. D'une durée de 45 min sur 3 séances consécutives pour permettre d'utiliser des gestes et illustrer des mots du quotidien.

INFO

Comme évoqué en avril, à compter du 1er janvier 2022 la convention collective de "la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile" se substituera à celle du 1er juillet 2004 pour encadrer les conditions d'emploi des assistant(e)s maternel(le)s employé(e)s par des particuliers.

Avec plus de 128 articles consacrés cette nouvelle convention se veut plus détaillée.

Principales évolutions à retenir:

- Prise en compte de l'**ancienneté avec le même employeur sous contrat en cours**, "cette reprise s'applique uniquement à l'ancienneté et non aux autres droits acquis tel que les congés payés"
- La **période d'essai** ne peut excéder 30 jours calendaires lorsqu'un contrat est déjà en cours.
- Une majoration minimum de 10 % s'appliquant à la rémunération des **heures supplémentaires**, réalisées au-delà de la durée hebdomadaire de travail conventionnelle (actuellement 45 heures).
- Une majoration de salaire de 10 % en cas de travail lors d'un **jour férié**
- Le montant minimal des **indemnités d'entretien** horaire est fixé à 90 % du minimum garanti pour 9 heures d'accueil avec un minimum de 2,65 € par journée d'accueil, quel que soit l'horaire réalisé.
- Concernant la **mensualisation sur une année incomplète**, il est prévu un état annuel des comptes entre l'assistante maternelle et le particulier employeur, avec une compensation entre les salaires mensualisés versés et ceux qui auraient dû l'être au titre des heures réellement effectuées. Ces « *régularisations prévisionnelles* » n'entraînent aucun versement numéraire autre qu'au terme du contrat de travail.
- La limite de 10 jours est abaissée à cinq jours en cas d'**absence pour maladie** ou hospitalisation de l'enfant.
- La suppression de la possibilité de paiement par 1/12e de l'**indemnité de congés payés** en cas d'accueil sur une année incomplète. Le paiement de cette indemnité devant uniquement être réalisé soit en une seule fois au mois de juin ou lors de la prise principale des congés, soit au fur et à mesure de la prise des congés payés, « toute autre modalité d'indemnisation des congés payés est proscrite. »
- Des garanties sociales améliorées avec une indemnité de départ à la retraite volontaire et la prévoyance.
- Une évolution du montant de l'**indemnité de rupture**, qui passe de 1/120e du salaire net perçu pendant la durée du contrat à partir de 12 mois d'ancienneté à 1/80e du salaire brut à partir de 9 mois d'ancienneté.

Suivez toutes les actualités sur : syndicat-bocage-cenomans.fr ou l'application CityAll

FOCUS: L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL

Les professionnels s'occupant quotidiennement de très jeunes enfants peuvent être confrontés à l'apparition de signes d'épuisement physique et émotionnel : irritabilité, autodépréciation, perturbation du sommeil, fatigue accrue, tensions, manque de motivation...

L'épuisement professionnel chez l'assistant(e) maternel(le) est la conséquence d'une fatigue tant physique qu'émotionnelle, généralement due à un engagement personnel et professionnel intense dans ses tâches quotidiennes.

Pour prévenir l'installation de l'épuisement professionnel et mieux vivre son stress, il est utile de :

- s'accorder du temps pour soi.
- d'aménager des moments de pause dans sa journée, quelques minutes suffisent, si elles sont prises régulièrement au cours de la journée.
- savoir s'écouter et ralentir le rythme.
- pratiquer une activité physique à l'extérieur de préférence
- demander de l'aide et surtout ne pas rester seul(e) face à ses difficultés.

La confiance en soi est un bien précieux. Elle se construit lorsque nous sommes enfant : tout d'abord dans le regard de nos parents, puis dans celui des adultes que nous rencontrons, dans les paroles que nous recevons et bien sûr, à travers nos expériences, nos rencontres, nos découvertes... Mais elle peut aussi s'effriter. Il est donc essentiel de la préserver, parce que le manque de confiance en soi peut empêcher de dormir, de se détendre, de prendre du plaisir... jusqu'à freiner voir paralyser. Cela amène aussi parfois à critiquer, à juger, à ne pas pouvoir se remettre en question, à être susceptible, à se refermer, à ne pas supporter de se tromper, à être agressif. Heureusement, chacun peut y travailler et développer cette confiance en soi... Augmenter sa confiance en soi, c'est pourvoir vivre et travailler plus sereinement.

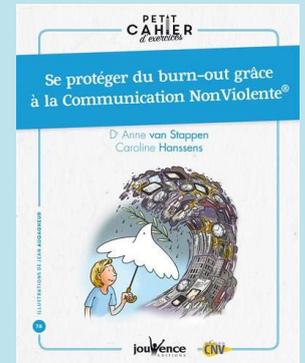
Alors cultivez votre confiance en vous !

Regardez-vous avec un regard bienveillant : félicitez-vous ! Qu'avez-vous réussi ? Qu'avez-vous appris lorsque, dans votre vie, vous avez fait des erreurs ? Comme pour les enfants, chaque difficulté est une opportunité d'expérimenter, d'apprendre, de progresser. La vraie confiance en soi permet de se remettre en question, de s'adapter plus facilement, elle donne une ouverture d'esprit, de la souplesse dans la façon de penser et d'agir, une acceptation de l'autre, de ses différences...

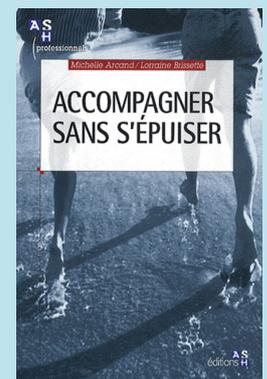
Votre résolution pour cette année ? Construire cette confiance en soi, parce que c'est se faire du bien à soi ainsi qu'aux autres ; cela améliore les relations avec chacun autour de nous, enfants comme adultes !



**Pensez à la formation:
"Prendre soin de soi pour
prendre soin des autres"
C'est gratuit et rémunéré !**



"Se protéger du burn out grâce à la communication non violente" Anne Van Stapen et Caroline Hanssens, Editions Jouvence



"Accompagner sans s'épuiser" Arcand M. et Brisette L. Editions ASH, 2012



"La boîte à outil de la gestion du stress" Du Penhoat Gérard, Editions Dunod, 2016